Image not found or type unknown

Droit de visite entre frere et soeur

Par **francois**, le **26/10/2009** à **19:01**

Bonjour,
Ma soeur (sans conjoint) qui avait 1 garçon de 10 ans et une fille de 21 ans est décédée suite à une longue maladie.
le père et la famille du garçon l'heberge depuis plusieurs mois.
mais ils sont très réticents pour laisser l'enfant voir sa grande soeur et notre famille.
que pourra t-on faire dans l'avenir si le père nous refuse de voir l'enfant ?

merci de votre réponse.

Par **luluh36**, le **26/10/2009** à **20:47**

Il faudrait faire une demande au JAF afin d'avoir un droit de visite et d'hébergement, au moins que sa grande puisse le voir et l'acceuillir chez elle.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés